Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9668 — JD Sports Fashion/Iberian Sports Retail Group)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 5/04)

1. Le 17 décembre 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— JD Sports Fashion Plc («JD») (Angleterre et Pays de Galles);

— Iberian Sports Retail Group SL («ISRG») (Espagne), actuellement contrôlée conjointement par JD, Sonae, SGPS, S.A. et Balaiko Firaja Invest S.L.

JD acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble d'ISRG.

La concentration est réalisée par contrat.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— JD: vente au détail de vêtements et de chaussures de sport; exploitation de salles de sport au Royaume-Uni. L'actionnaire majoritaire de JD est le groupe Pentland, spécialisé dans la fourniture en gros de produits de marque pour activités d'extérieur à des détaillants de ces produits;

— ISRG: vente au détail d'articles de sport dans des magasins spécialisés en Espagne et au Portugal. ISRG s'appelait auparavant JD Sprinter Holdings 2010, S.L.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9668 — JD Sports Fashion/Iberian Sports Retail Group

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.